



COMMISSION DES COUPES DU VAR

Procès-Verbal N° 9

Réunion du :	Vendredi 06 mars 2026
Président :	M. Jean Paul RUIZ
Présents :	MM. André VITIELLO – Yves FRACCHET - Clément HUMBERT - Jean
Assiste à la réunion	M. Fabrice BECCARIA (UA LA VALETTE)

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

TIRAGE AU SORT DES COUPES DU VAR SENIORS – JEUNES ET FEMININES

Tirage effectué en direct sur la chaîne YouTube du District du Var

1/4 de finale SENIORS

A jouer le 05 avril 2026 (date butoir)

Possibilité de jouer en semaine avec l'accord écrit des deux clubs

- SC TOULON / TOULON TREMLIN
- SO LONDAIS / US LE PRADET
- FC SEYNOIS / LE LAVANDOU BORMES
- AS ST CYR / SIX FOURS LE BRUSC

INFORMATION – COUPE DU VAR JEUNES

Concernant les rencontres **des quarts de finale JEUNES**, la Commission, **considérant la période des vacances de Pâques ainsi que l'organisation de plusieurs tournois**, autorise **exceptionnellement** les clubs à disputer ces rencontres en semaine, **sous réserve de l'accord préalable des deux clubs concernés**.
Ces rencontres devront impérativement être jouées avant le 5 avril 2026, date butoir.

¼ de finale U19

A jouer le 04 avril 2026 (date butoir)

- CARQUEIRANNE LA CRAU / SC DRAGUIGNAN
- US ST MANDRIER / FC LE MUY
- JS BERTHE / SC NANS
- AS ST CYR / TOULON TREMPLIN

¼ de finale U17

A jouer le 05 avril 2026 (date butoir)

- O. DE ST MAXIMIN / LORGUES
- ST TROPEZ LA BAIE / UA LA VALETTE
- FREJUS ST RAPHAEL / LA CADIERE
- FC PUGETOIS / S.C TOULON

¼ de finale U16

A jouer le 05 avril 2026 (date butoir)

- ESTEREL / FREJUS ST RAPHAEL
- SIX FOURS LE BRUSC / UA LA VALETTE
- T. CLARET MONTETY / GARDIA CLUB
- CA CANNETOIS / AV. MAR VIVO

¼ de finale U15

A jouer le 05 avril 2026 (date butoir)

- CARQUEIRANNE LA CRAU / HYERES FC
- GARDIA CLUB / FREJUS ST RAPHAEL
- SC NANS / AS STE MAXIME
- SIX FOURS LE BRUSC / ENT. PIVOTTE SERINETTE

¼ de finale U14

A jouer le 05 avril 2026 (date butoir)

- FC PUGETOIS / UA LA VALETTE
- AV. MAR VIVO / CARQUEIRANNE LA CRAU
- S.C DRAGUIGNAN / S.C TOULON
- FREJUS ST RAPHAEL / GARDIA CLUB

¼ de finale SENIORS FEMININES A 8

A jouer le 05 avril 2026 (date butoir)

Possibilité de jouer en semaine avec l'accord écrit des deux club

- CA CANNETOIS / JS LE BEAUSSET
- FC PUGETOIS / SC TOURVES
- SIX FOURS LE BRUSC / FC RAMATUELLE
- US OLLIOULES / US LE PRADET

¼ de finale U18 FEMININES A 11

A jouer le 04 avril 2026 (date butoir)

Possibilité de jouer en semaine avec l'accord écrit des deux club

- SC DRAGUIGNAN / FC PUGETOIS ou S.C TOULON
- CARQUEIRANNE LA CRAU / HYERES FC

¼ de finale U15 FEMININES A 8

A jouer le 01 avril 2026 (date butoir)

Possibilité de jouer en semaine avec l'accord écrit des deux club

- JS BEAUSSET / FC PUGETOIS
- ASPTT HYERES / AS BRIGNOLES
- FREJUS ST RAPHAEL / AV. MAR VIVO

Exempt : LITTORAL SPORT ACADEMIE

Prochaine réunion

Sur convocation

Le Président : Jean Paul RUIZ